

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2021**

Membres	73
Présents	53
Pouvoirs	12
Votants	65
Exprimés	65
Pour	65
Contre	-

*L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 28 juin 2021*

*Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS*

**Étaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Coralie STOPYRA suppléante de Mme Valérie DUMAS

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Joëlle BLOYER à M. Patrick BORDAS

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE

Mme Stéphanie PERRIER à M. Michel BREUILH

M. Michel BOUYOU à M. Pascal CAVITTE

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Christian DUMOND à M. Roger CHASSAGNARD

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Jean MOUZAT à M. Michel BREUILH

M. Jean-Pierre PEUCH à M. Gérard TOURNEIX

**Étaient absents :**

Mmes Anne BOUYER, Annie CUEILLE, Béatrice GORON, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE, Bernard JAUUVION.

**Objet : 6.1 Mobilisation d'un contrat d'objectif territorial climat énergie économie circulaire auprès de l'ADEME pour accompagner les politiques climat air énergie de l'agglomération**

**Le conseil communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle,

Vu sa délibération n°4.1 du 11 décembre 2017 approuvant l'engagement de Tulle agglo dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210705-DCC210705\_6\_1-DE

Considérant le diagnostic territorial réalisé par « E6 » au cours de l'année 2018,

Considérant que par la suite la phase de définition du plan d'actions a été engagée mais que, les conditions d'opérationnalité n'étant pas réunies en fin de mandat, il a été convenu d'attendre l'installation du nouvel exécutif pour bâtir un plan d'actions en cohérence avec le projet de territoire,

Considérant que des éléments significatifs permettent de tirer les premiers enseignements pour atteindre la neutralité carbone,

Considérant que l'ADEME propose un contrat d'objectif territorial pour accompagner les démarches d'amélioration continue des politiques de transition climat air et économie circulaire, permettant en 2021/2022 de disposer d'un état des lieux des politiques climat air énergie économie circulaire de la collectivité au travers de ses compétences, de bénéficier d'un financement fixe de 75 000 € pour la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions, et à l'horizon 2023/2025 de bénéficier d'une enveloppe de 275 000 € en faveur d'une ingénierie pour la mise en œuvre du plan d'actions,

Considérant le plan d'actions prévisionnel, ci-annexé,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Sollicite un appui de l'ADEME au titre du contrat d'objectif territorial (COT) climat énergie économie circulaire sur la base du tableau ci-joint ;

2°) Autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 5 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture - 8 JUL. 2021  
et de la publication/affichage le :

**1 -Un contrat d'objectif territorial climat énergie économie circulaire**  
**Phase 1 : ANCRAGE /// Phase 2 : 100% POLITIQUES EMERGENTES : sobriété et efficacité énergétique du tertiaire public + économie circulaire/réemploi**

Thématique	Etat des lieux	Enjeux à horizon 2050 / Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	2027 ?	Compétences / services mobilisés	Leviers d'actions portés par l'agglomération	En construction	Actifs en cours	Lancement	Typologie de dépenses	PHASE 1	Phase 2			
											Je m'engage, je fédère, je fixe un cap 2021/2022	Je mets en œuvre œuvre 2023-2025 les actions de la phase 2 peuvent être requestionnées à l'issue de la phase 1			
											75 000 €	Enveloppe climat énergie	Enveloppe économie circulaire	Enveloppe liés aux objectifs régionaux	
											87 500 €	87 500 €	100 000 €		
Consommation énergétique	890 GWh consommés (85 millions de litre de fioul) par an soit par ordre d'importance : - Le résidentiel pour moitié des consommations - Les déplacements - Le tertiaire - L'agriculture  Les besoins thermiques représentent plus de 47% des consommations énergétiques  La facture s'élève à 2 200 €/hab/an	Diviser par deux les consommations énergétiques	Rénovation performante de 25 000 logements d'ici 2050 ( soit annuellement 800 logements)	-10% en progression linéaire à 2050 soit - 89GWh économisés en 2027 par rapport à 2014	Energie / Eco	Mobilisation des artisans + Organisation et montée en compétence des professionnels pour des rénovations énergétiques performantes	X		2021	Formation des artisans + à définir	15 000 €				
			Division par deux des consommations du tertiaire		Energie/ Climat / ingénierie patrimoine	Mobiliser une ingénierie pour faciliter la sobriété et l'efficacité énergétiques du patrimoine public	X		2023	A définir		87 500 €		50 000 €	
			Penser, promouvoir et mettre en œuvre des modèles moins consommateurs / émetteurs		Valorisation des déchets	Encourager le réemploi	X		2023	Ingénierie			87 500 €		50 000 €
					éco/agriculture	Prefigurer un tiers lieu agricole et nourricier	X		2021			20 000 €			
Energie renouvelable	Le tertiaire a produit, en 2014, 158 GWh d'énergie => 17,5% de la consommation globale  27% d'électricité et 73% de chaleur soit 18% de sa consommation (27% de ma chaleur consommée et 19 % de l'électricité consommée)  La biomasse représente 73% de l'ENR produite suivi de l'hydraulique pour 23% et du photovoltaïque pour 4%, cette ventilation évolue avec une montée en charge du photovoltaïque  Le potentiel de développement est 591 Gwh soit 67% de la consommation de 2014	Sur la base d'une réduction par deux des consommations énergétiques => multiplier par 2 la production ENR soit + 289 GWh/an	Définir et mettre en œuvre une stratégie territoriale de développement des ENR approuvées	Une production complémentaire de 60 GWh	Energie/climat	Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des ENR				Ingénierie + études complémentaires nécessaires *					
			Adapter et mettre en œuvre des outils de gestion de l'espace aux enjeux de développement								2021				
			Développer les infrastructures												
			Recourir aux ENRs												
Ancrer et suivre			Ancrer et assurer la transversalité		Climat /Energie	Penser et mettre en œuvre une gouvernance transversale interne et externe via un accompagnement spécifique	X		2021	Chargée de projet climat énergie + prestation sd'animation/formation	40 000 €				
			Mobiliser		Climat /Energie	Questionner, associer et mobiliser les agents les acteurs....	X		2022	Chargée de projet climat énergie BE missionné par l'ADEME dans le cadre du COT énergie climat économie circulaire					
			Piloter		Climat /Energie	Evaluer périodiquement les progrès	X		2022	Chargée de projet climat énergie + prestations d'animation /formation					

\* Finançable via le contrat de développement territorial des ENR thermiques de l'ADEME